

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 6 mars 2023

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (marie suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENT : Laurent Robichaud (conseiller)

PUBLIC : 20 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h.

2. Divulgarion de conflit d'intérêts

La conseillère Eda Roussel mentionne un conflit d'intérêts au point 8.3. Demande de contribution financière – 14e Carnaval des neiges de Le Goulet étant la présidente de l'organisme.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 6 février 2023

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 février 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été faits.



6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – février 2023

La greffière fait état des permis pour le mois de février 2023.

6.2. Autre

Le conseil a reçu deux lettres de félicitations à la suite de leur élection du 28 novembre dernier, la première étant de la part de la présidente M^{me} Michelyne Paulin, de alUMni de l'Université de Moncton et la deuxième provenant du recteur et vice-chancelier Dr Denis Prud'homme de l'Université de Moncton.

SHIPPAGAN


MAIRE
GREFFIÈRE

Le Conseil a reçu une lettre de M. Donald Arseneault, directeur général de Bleuets NB Blueberries, afin de nous faire part de l'analyse d'impact économique du bleuet sauvage au Nouveau-Brunswick.

Le conseil a également reçu un accusé de réception de notre lettre envoyée à M. Wilfred Roussel, président de la Corporation Citoyens Le Goulet Inc. Il nous remercie d'avoir tenu une rencontre avec eux et comprend le temps de réflexion du Conseil quant au transfert des actifs à la Corporation.

7. Rapport des comités

M. le maire explique que ce point sera changé pour être « Parole aux élus » avec l'adoption du nouvel arrêté procédural. Entre-temps, il invite les conseillers qui le veulent à prendre la parole. La conseillère Marie-Lou Noël, le conseiller Armand Caron, la conseillère Eda Roussel et la conseillère Amélie Ferron-Roussel prennent la parole pour parler brièvement de leur dossier respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1. Demande de contribution financière – Corps de cadets royaux de l'armée canadienne 3027 Shippagan-Lamèque-Miscou

La municipalité a reçu une demande de dons pour la levée de fonds 2023 du Corps de cadets royaux de l'armée canadienne 3027 Shippagan-Lamèque-Miscou. Considérant que ce regroupement profite aux jeunes de notre municipalité, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'octroyer un don de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Demande de contribution financière – Patrimoine Shippagan

La municipalité a reçu une demande de contribution financière annuelle de la part de Patrimoine Shippagan. Puisque le conseil est déjà engagé annuellement envers plusieurs organismes, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud de répondre au besoin actuel de Patrimoine Shippagan et de leur acheter un ordinateur portable ainsi qu'une enseigne sur le bâtiment du Centre de services communautaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

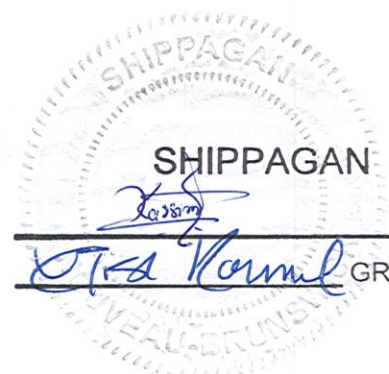
8.3. Demande de contribution financière – 14^e Carnaval des neiges de Le Goulet

La conseillère Eda Roussel quitte la salle.

La municipalité a reçu une demande de dons de la part du Carnaval des neiges de Le Goulet pour leur 14^e édition qui avait lieu les 3, 4 et 5 mars dernier. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Armand Caron d'acquiescer à la demande et de leur octroyer un don monétaire de 500 \$ ainsi qu'un don de 500 \$ en bien et service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Eda Roussel reprend son siège.



SHIPPAGAN
 MAIRE
 Eda Roussel
 GREFFIÈRE

8.4.Demande de contribution financière – Parc de l'école l'Envolée

La municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part des représentantes du comité d'amélioration de l'école l'Envolée afin de les aider à réaliser leur projet d'installation de structures de jeux dans la cour de maternelle à 3^e année. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Eda Roussel d'octroyer un don de 1 000 \$ dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5.Demande de contribution financière – Repas et collations - école Marie-Esther

La municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part l'école Marie-Esther afin de participer à l'achat de repas et collations pour les élèves qui éprouvent des besoins financiers. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ à l'École Marie-Esther.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6.Demande de contribution financière – Marchands Shippagan-les-Iles

L'équipe de hockey senior les Marchands Shippagan-les-Iles, nous a fait parvenir une demande de contribution financière afin de les aider à défrayer une partie des coûts de déplacements élevés à la suite de leur participation à la Ligue hockey senior Beauséjour qui comprend des équipes du sud du N.-B. et même de la Nouvelle-Écosse. Considérant que les Marchands Shippagan-les-Iles sont un moteur économique important à notre municipalité et à notre aréna, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'octroyer une contribution financière de 1 250 \$ dans le cadre de leur demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Demande de contribution financière – 47^e édition du Festival international de musique baroque

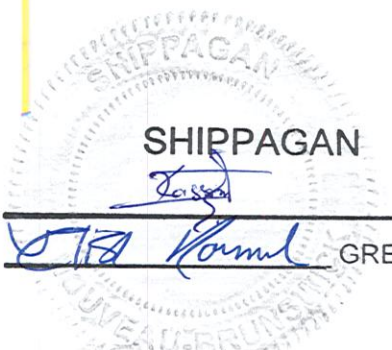
Considérant que la 47^e édition du Festival international de musique baroque de Lamèque aura lieu du 27 au 29 juillet 2023 et que cet événement d'envergure internationale amène beaucoup de rayonnement sur notre communauté, il est proposé par le conseiller Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel de leur octroyer un don de 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8.Demande de commandite – 3^e édition du Pageant Mlle pour la cause 2023

La municipalité a reçu une demande de commandite pour la salle du Centre des Congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre du pageant Mlle pour la cause 2023 qui a eu lieu le 11 février dernier, un événement à but non lucratif organisé afin d'amasser des fonds pour diverses causes. Cette année, les fonds seront remis à la Fondation « Rêves d'enfants » pour les enfants malades dans la province du Nouveau-Brunswick. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité octroie un don de 300 \$ dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SHIPPAGAN
[Signature]
MAIRE
[Signature]
GREFFIÈRE

8.9. Demande de commandite – 32^e Journée des affaires

Le 16 mars prochain aura lieu la 32^e Journée des affaires présentée par le Club entrepreneurial étudiant PhénoMène. La municipalité a reçu une demande de commandite pour couvrir les frais de location de la salle du Centre des Congrès de la Péninsule acadienne. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël de couvrir les frais de location, soit un montant de 1 035 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10. Demande de partenariat de la Maison de la culture – Congé de mars

La Maison de la culture aimerait effectuer un partenariat avec la municipalité de Shippagan afin d'organiser des activités au Centre des congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre du congé de mars pour les petits et les grands. Il est proposé par la conseillère Eda Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'octroyer une contribution financière de 2 160 \$, taxe en surplus, pour couvrir les frais de location du Centre des congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11. Contribution financière 2023 – Campagne Évolution de l'Université de Moncton campus de Shippagan

Conformément à la résolution prise le 5 décembre 2016 dans laquelle une contribution financière a été accordée à la Campagne Évolution de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, soit un montant de 200 000 \$ sur dix ans débutant en 2017, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité octroi la contribution financière pour l'année 2023, soit un montant de 20 000 \$. Cette contribution servira, entre autres, aux activités étudiantes, à la création d'une galerie d'histoire de l'Acadie maritime à l'UMCS, à l'intégration des étudiants internationaux et au fonds de bourse de la municipalité de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Contribution financière 2023 – Centre de plein air les arpents de neige

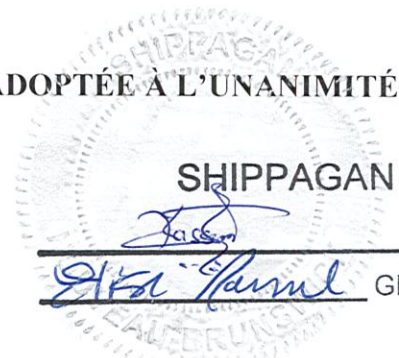
Conformément à la résolution prise le 2 mai 2022 dans laquelle une contribution financière de 12 500 \$ sur cinq ans a été accordée au Centre de plein air les arpents de neige afin d'aider l'organisme à défrayer les coûts de déneigement du centre, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que la municipalité octroie la contribution financière pour l'année 2023, soit un montant de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13. Contribution financière 2023 – Campagne de financement des Jeux de l'Acadie

Conformément à la résolution prise le 5 décembre 2016 dans laquelle une contribution financière a été accordée à la Fondation des Jeux de l'Acadie, soit un montant total de 3 401,75 \$ sur une période de cinq ans débutant en 2019, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité octroie la dernière contribution financière de cet engagement, soit un montant de 680,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MAIRE

GREFFIÈRE

8.14. Contribution financière 2023 – Société historique Nicolas-Denys

Conformément à la résolution prise le 2 mai 2022 dans laquelle la municipalité s'était engagée à devenir membre « bienfaiteur » de la Société Historique Nicolas-Denys, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée du conseiller Armand Caron que la municipalité octroie la contribution financière annuelle de 1 000 \$ pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15. Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire NID 20375002 – Manon Larocque

La municipalité a reçu une demande de M^{me} Manon Larocque pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant le numéro d'identification 20375002. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité accepte de vendre à Mme Larocque la partie du terrain excédentaire demandé tel quel au montant de 0,25 sous du pied carré, taxe en surplus. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais afférents, soit d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu'il doit avoir finaliser la transaction avant le 1^{er} avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.16 Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire NID 20453031 – Léonce Hébert

La municipalité a reçu une demande de M. Léonce Hébert pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant le numéro d'identification 20453031. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité accepte de vendre à M. Hébert la partie du terrain excédentaire demandé tel quel au montant de 0,25 sous du pied carré, taxe en surplus. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais afférents, soit d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu'il doit avoir finaliser la transaction avant le 1^{er} avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.17. Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire NID 20217881 – Serge Duguay

La municipalité a reçu une demande de M. Serge Duguay pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant le numéro d'identification 20217881. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité accepte de vendre à M. Duguay la partie du terrain excédentaire demandé tel quel au montant de 0,25 sous du pied carré, taxe en surplus. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais afférents, soit d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu'il doit avoir finaliser la transaction avant le 1^{er} avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.18. Demande de financement – Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la greffière, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Shippagan d'un montant de **816 000 \$** selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Branswick, et il est proposé que la municipalité de Shippagan convient d'émettre des chèques postdatés à

l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.19. Tarif de location de salles - Édifice Municipal et Hôtel de Ville

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'utiliser la grille tarifaire suivante pour les locations de salle de l'Édifice Municipal de Le Goulet et la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville de Shippagan :

	Organisme sans but lucratif	Autres
Une demi-journée de location	Gratuit	75 \$ taxe en surplus
Une journée de location	Gratuit	150 \$ taxe en surplus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.20. Achat – camion service eau et égout

Dans l'optique d'avoir une flotte de véhicule fiable, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Eda Roussel d'acquérir un nouveau camion pour le service d'eau et d'égout pour le montant de 63 517, 48 \$ taxe incluse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.21. Lecture sommaire de l'arrêté n°51-2023 régissant les services d'eau et d'égout de la municipalité de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°51-2023 régissant les services d'eau et d'égout de la municipalité de Shippagan, dont la lecture sommaire a été faite, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.22. Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n°51-2023 régissant les services d'eau et d'égout de la Municipalité de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°51-2023 régissant les services d'eau et d'égout de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.23. Première lecture par son titre de l'arrêté n°03-2023-01 concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°03-2023-01 concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.24. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté n°03-2023-01 concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté n°03-2023-01 concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.25. Première lecture par son titre de l'arrêté n°01-2023-01 concernant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°01-2023-01 concernant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.26. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté n°01-2023-01 concernant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté n°01-2023-01 concernant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.27. Demande de l'avis du comité de révision de la planification — 284, boul. J.-D. Gauthier

Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage - (284, boul. J.-D. Gauthier)

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : transformer un bâtiment commercial en une habitation multifamiliale de 5 logements.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.28. Autorisation des incitatifs – Politique d'incitatifs au développement économique

En lien avec la nouvelle Politique d'incitatifs au développement économique, les incitatifs suivants ont été traités par l'administration et cadre aux critères, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'autoriser les incitatifs suivants :

- Malika Doucet et Nicolas Rail, nouveaux propriétaires arrivant de l'extérieur de Shippagan, 300 \$
- Manon Robichaud et Maxime Richard, nouveaux propriétaires arrivant de l'extérieur de Shippagan, 150 \$
- Claudy Savoie et Hugo Robichaud, nouveaux propriétaires arrivant de l'extérieur de Shippagan, 300 \$
- Marie-Josée Décarie et Sébastien Boyer, nouveaux propriétaires arrivant de l'extérieur de Shippagan, 300 \$

- Annie Chiasson, nouvelle propriétaire d'un bâtiment commercial, 1050 \$
- Edmonde Haché, nouvelle propriétaire arrivant de l'extérieur de Shippagan, 300 \$
- Alexandra Robichaud et Michaël Robichaud, nouveaux propriétaires arrivant de l'extérieur de Shippagan, 300 \$

Pour un total de 2 700 \$ d'incitatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.29. Autorisation des procédures légales devant les tribunaux – Atelier P.M.C. inc./P.M.C. Machine Shop inc.

Proposé par la conseillère Marie-Lou Noël

Appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel

CONSIDÉRANT que l'infraction suivante : un aménagement sans permis (Modification du bâtiment principal industriel existant) a été constaté sur la propriété appartenant à l'entreprise Atelier P.M.C. inc./P.M.C. Machine Shop inc., laquelle est située au 143, 1^{ère} Rue à Shippagan et identifiée par le NID 20811204 et, que cette infraction contrevient :

- a) à l'article 4.2.2 de l'arrêté de zonage de la municipalité de Shippagan et
- b) au paragraphe 108(1) de la *Loi sur l'urbanisme*,

IL EST RÉSOLU

- a) Que l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu du paragraphe 135(1) de la *Loi sur l'urbanisme* afin que les règlements de la municipalité de Shippagan, ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) Que, si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe (a);
- c) Que, si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la municipalité de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h37.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h04.

